



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2017/047**

**Budget annexe du parking  
Capelle : compte  
administratif 2016 et  
approbation du compte de  
gestion du Trésorier**

**ETAIENT EXCUSES** : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

**ETAIENT ABSENTS** : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 mars 2017  
Le Maire



**Accusé de réception**

Reçu le - 7 AVR. 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Considérant que le budget primitif 2016 de la commune de Millau a été voté par délibération n°2016/004 lors du conseil municipal 21 janvier 2016 ;

Considérant que le compte administratif 2016 de la ville de Millau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 sur le budget principal et les budgets annexes ;

Considérant que le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion ;

Considérant que le compte administratif de la ville de Millau est établi en conformité et en concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

Considérant que les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2016 (en opérations réelles et d'ordre) s'élèvent à 558 759,75 euros correspondant aux intérêts de la dette à hauteur de 188 824,72 euros, au

reversement de la redevance payée par SAS de la moitié pour les places gratuites à Q park (prévu dans la convention), aux provisions de charges de copropriétés pour 2 748,03 euros et à l'amortissement de l'immeuble pour la somme de 231 297 euros ;

Considérant que les recettes de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2016 s'élèvent à 564 437,13 euros, à la redevance de SAS de la moitié pour la gratuité des places 120 000 euros, à la redevance versée par Q Park pour la Délégation de Service Public (DSP) pour un montant de 30 000 euros et enfin aux amortissements de subvention pour 60 000 euros ;

L'excédent de fonctionnement s'élève à 5 677,38 euros ;

Considérant que les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2016 (réelles et d'ordre) s'élèvent à 1 320 835,30 euros correspondant au remboursement du capital de l'emprunt pour 70 572,35 euros, aux soldes des marchés de travaux pour 294 007,28 euros ainsi qu'à la reprise du déficit 2015 pour 896 255,67 euros ;

Considérant que les recettes d'investissement réalisées en 2016 s'élèvent à 1 218 432,94 euros et correspondent à l'emprunt complémentaire réalisé à hauteur de 770 000 euros, à la mise en réserve de 2015 pour 217 135,94 euros et aux amortissements de l'immeuble pour 231 297 euros ;

Considérant que le déficit de la section d'investissement s'élève à 102 402,36 euros auxquels s'ajoutent les restes à réaliser en recettes pour un montant de 276 057,02 euros, caution que doit reverser Q Park ;

Considérant que le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 179 332,04 euros ;

Considérant que ces écritures en sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes, sont en concordance avec celles du Trésorier ;

Considérant que ces dernières donnent les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	20 890,00	18 638,03	
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	231 297,00	231 297,00	
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	120 000,00	
66	Charges financières	192 250,00	188 824,72	
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
	<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>564 437,00</b>	<b>558 759,75</b>	
	<b>RECETTES</b>			
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000,00	60 000,00	
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services			
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	150 000,13	
77	Produits exceptionnels	349 554,12	349 554,12	
66	ICNE			
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>559 554,12</b>	<b>559 554,25</b>	
002	Excédent reporté	4 882,88	4 882,88	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>564 437,00</b>	<b>564 437,13</b>	
	<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>		<b>794,50</b>	
	<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		<b>5 677,38</b>	



## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	<b>DEPENSES</b>			
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	70 572,35	
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	467 234,29	294 007,28	
27	Autres immobilisations financières			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000,00	60 000,00	
	<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>598 234,29</b>	<b>424 579,63</b>	<b>0,00</b>
001	Déficit reporté investissement	896 255,67	896 255,67	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 494 489,96</b>	<b>1 320 835,30</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	231 297,00	231 297,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	217 135,94	217 135,94	
13	subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000,00	770 000,00	
27	Autres immobilisations financières	276 057,02		276 057,02
28	Amortissement de simmobilisations			
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 494 489,96</b>	<b>1 218 432,94</b>	<b>276 057,02</b>
001	Excédent reporté			
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 494 489,96</b>	<b>1 218 432,94</b>	<b>276 057,02</b>
	<b>SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE</b>		<b>793 853,31</b>	<b>276 057,02</b>
	<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>		<b>-102 402,36</b>	

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 21 mars 2017 il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'ADOPTER** le compte administratif du budget annexe du parking Capelle et le compte de gestion s'y rapportant,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Adopté par : 25 voix pour**  
**6 voix contre**  
 (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL ,  
 Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine  
 TUFFERY)  
**4 abstentions**  
 (Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE,  
 Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
 Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**

